

Fiche-action n°7 - Coopération		
Objectif prioritaire		
Fonds mobilisé et montant	LEADER	Montant prévisionnel : 10 000 €
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	<p>Objectifs prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la coopération interrégionale initiée en 2017 et/ou créer une ou plusieurs actions de coopération <p>Objectif stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir des champs d'actions communs <p>Effets attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges d'expériences - Echanges de nouvelles pratiques 	
Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et mobilisation à travers de la communication, des échanges de pratiques, des expertises, de l'animation, ... - Actions d'expérimentation : technique, information / sensibilisation, ... - Formalisation des besoins et faisabilités : diagnostic, observatoire, ... - Frais de déplacements, hébergements et de repas pour échanges de pratiques ou réflexions autour de problématiques communes - Interprétariat 	
Inéligibilités	<p>Concerne les dépenses et les bénéficiaires :</p> <p>FEADER : ne sont pas éligibles à LEADER :</p> <p>Les bénéficiaires suivants :</p>	

	<p>-Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle)</p> <p>Les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les investissements matériels et les projets d'ingénierie (immatériel et/ou coûts de personnel) des communes de + de 25 000 habitants ; Dépenses d'auto-construction Contribution en nature Bénévolat Frais salariaux qui ne sont pas directement rattachés à l'opération Acquisition foncière et immobilière Crédit-bail Bail emphytéotique Dépenses de renouvellement de matériel ou d'entretien ou de remplacement à l'identique Les seules mises aux normes réglementaires
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5),</p> <p>Dont notamment les lignes de partage suivantes :</p> <p>Sans objet</p>
Principes/Modalités de sélection	<p>Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.</p>
Fonctionnement du dispositif	<p>Les projets seront sélectionnés au fil de l'eau.</p>
Taux de cofinancement	<p>80 %</p>
Type de soutien	<p>Subvention.</p>
Planchers	<p>Double plancher de 8000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide.</p>
Plafonds	<p>Plafond de FEADER par projet : 5 000€</p>